



COMPTE ADMINISTRATIF

2023

RAPPORT DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du Conseil municipal sur le compte administratif (CA) présenté par le Maire avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, après production par le comptable public du compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin (article L. 1612-12 du CGCT).

Présenté à l'issue de la clôture de l'exercice budgétaire, le compte administratif a pour principale fonction de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au Budget, des réalisations effectuées au cours de ce dernier, à la fois en dépenses et en recettes. Il présente par ailleurs les résultats comptables de l'exercice.

Dans son contenu, le Compte administratif présente la même architecture que le Budget primitif et est assorti, dans les communes de plus de 3 500 habitants, d'annexes obligatoires.

Par application de l'article L. 1612-13 du C.G.C.T., le Compte administratif est transmis au représentant de l'Etat dans le département au plus tard quinze jours après le délai limite fixé pour son adoption par les articles L. 1612-9 et L. 1612-12 du code précité.

Ce rapport détaillera, à l'aide des tableaux de synthèse annexés et des différents commentaires, l'état des réalisations chapitre par chapitre, présentant ainsi une analyse budgétaire et financière rétrospective couvrant la période 2018-2023. Cette étude des différents postes comptables permettra d'apprécier, en fin de document, la situation financière de la Ville de Troyes au regard de différents indicateurs ou ratios régulièrement utilisés en analyse financière, et en comparaison avec d'autres communes de la même strate, membres comme elle d'un établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité professionnelle unique (F.P.U.).

Cette présentation sera suivie par une consolidation avec les budgets annexes et une analyse de la dette communale, ainsi que d'une annexe portant sur un état des lieux de la prévention contre la corruption.

A la suite de cette analyse, le Compte administratif et l'affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024 seront soumis à l'approbation du Conseil municipal.

SOMMAIRE

I – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2023	1
A – SECTION DE FONCTIONNEMENT	2
A.1 – ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3
A.2 – ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5
A.3 – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	7
B – SECTION D’INVESTISSEMENT	8
C – RESULTAT GLOBAL DE L’EXERCICE ET DETERMINATION DES RESULTATS	10
D – RATIOS REGLEMENTAIRES	13
II – BUDGETS ANNEXES – COMPTE ADMINISTRATIF 2023	15
A - STATIONNEMENT PAYANT.....	15
B – OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE	17
III – ANALYSE DE LA DETTE	19

I – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Budget Primitif (BP) 2023 a été adopté par le Conseil municipal du 30 mars 2023, puis actualisé au cours de l'exercice à l'occasion du Budget Supplémentaire (BS) le 15 septembre 2023 et d'une Décision Modificative (DM) en fin d'année.

Le Compte Administratif (CA) est le document qui permet de vérifier la réalité et la sincérité des prévisions budgétaires en rappelant les crédits votés lors des différentes étapes budgétaires et en retraçant l'exécution budgétaire de l'année. Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année y sont détaillées, y compris celles engagées mais non mandatées en fin d'exercice qui sont comptabilisées en reports de crédits (restes à réaliser) ou en rattachement pour celles concernant la section de fonctionnement, lorsque le service est constaté avant le 31 décembre de l'année.

La présentation du Compte Administratif du Budget principal débutera par la section de fonctionnement en détaillant tout d'abord les recettes, puis les dépenses, permettant ainsi d'étudier la chaîne de l'épargne au travers des différents soldes intermédiaires de gestion. La section d'investissement sera ensuite abordée au travers de ses dépenses puis de leur financement. Enfin, une vision globale du Compte Administratif du budget principal permettra de dégager les résultats des deux sections, ainsi que le résultat global, avant de terminer sur une comparaison des principaux ratios financiers avec les autres communes de la même strate démographique.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

TABLEAU 1

FONCTIONNEMENT - RECETTES (€)	BP 2023	Voté 2023	CA 2023
Impôts et taxes	52 735 190	52 645 190	53 747 898
dont Contributions Directes	40 217 250	40 027 250	40 877 543
dont Attribution de compensation (TCM)	8 297 960	8 297 260	8 297 958
dont Attribution FPIC	690 000	690 000	674 908
dont Taxe sur l'électricité	1 000 000	1 300 000	1 579 529
dont Taxe droits de mutation	2 200 000	2 000 000	2 075 949
Dotations et participations	31 922 120	33 275 620	34 527 792
dont Dotation forfaitaire	12 000 000	12 104 000	12 104 469
dont Dotation aménagement	12 600 000	12 732 000	12 671 996
dont Compensations fiscales	1 000 000	1 000 000	1 092 232
dont Fonds de péréquation divers	221 580	249 080	419 091
dont Subventions et participations (Etat, CAF, collectivités...)	6 100 540	7 190 540	8 240 003
Autres produits de fonctionnement courant	10 291 850	10 417 768	10 909 846
Produits des services (RODP...)	9 206 500	9 332 418	9 863 270
Produits de gestion (Revenus des immeubles...)	1 085 350	1 085 350	1 046 576
Atténuations de charges	64 000	64 000	134 724
Produits de fonctionnement courant	95 013 160	96 402 578	99 320 260
Produits exceptionnels dont cessions d'immobilisations	78 000	115 805	298 769
Produits de fonctionnement	95 091 160	96 518 383	99 619 029

A.1 – ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 99 619 029 € en 2023.

Le produit des impôts et taxes représente près de 54% des recettes de fonctionnement. La Collectivité a fait le choix de faire évoluer les taux d'imposition devant la nécessité de financer les dépenses nouvelles liées à l'énergie et les nouvelles charges imposées par l'Etat.

Par ailleurs, **les autres produits des impôts et taxes** sont en légère diminution, sauf pour **l'attribution de compensation** versée par TCM qui reste **stable**, en l'absence de nouveaux transferts de charges vers la communauté d'agglomération (soit 8 297 958 € pour 2023). Ainsi, la taxe sur les **droits de mutation enregistre une baisse de 20%**, le volume de transactions immobilières étant en recul par rapport aux deux années précédentes (soit un produit de 2 075 949 €). Le FPIC (**fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales**) attribué par TCM est en légère **baisse de 2,67%**. En effet, la part reversée aux communes a été maintenue à hauteur de 40% en 2023 mais l'enveloppe globale à répartir est en baisse.

Les dotations et participations représentent près de 35% des produits de fonctionnement, et augmentent principalement du fait de la hausse de la dotation de solidarité urbaine, **la part forfaitaire n'ayant plus évolué depuis 2012**.

Les **autres produits de fonctionnement courant** regroupent notamment les services payés par les usagers et ceux issus du patrimoine de la ville et ont augmenté de +10%. Plus précisément, la hausse de +10.9% constatée sur le produit des services s'explique par l'augmentation de la fréquentation de certains services, la restauration scolaire et les crèches pour majorité. La dépense correspondante évoluant de façon plus importante que la recette, la hausse de fréquentation génère, au final, une prise en charge supplémentaire pour la Collectivité.

Les **produits exceptionnels** sont des recettes aléatoires qui concernent principalement, pour 2023, des indemnités faisant suite à des sinistres à hauteur de 146 603 €, représentant 49% du montant de ce poste de recettes.

TABLEAU 2

FONCTIONNEMENT - DEPENSES (€)	BP 2023	Voté 2023	CA 2023
Charges à caractère général	21 938 940	22 964 624	19 991 483
dont Energie	7 507 000	6 062 851	5 937 617
Charges de personnel	54 680 110	56 697 110	56 657 650
Personnel permanent	50 745 300	52 334 419	52 383 326
Personnel vacataire	3 295 410	3 702 922	3 564 600
Autres charges de personnel	639 400	659 769	709 724
Autres charges de gestion courante	7 466 270	8 049 389	7 382 349
dont Contribution CMAS et Maison du Boulanger	3 987 100	4 037 600	4 037 600
dont Subventions aux associations	2 165 730	2 202 472	2 116 265
dont Autres subventions	116 000	265 446	133 031
Atténuations de produits (Reversement convent. fiscalité)	90 000	90 000	88 562
Charges de fonctionnement courant	84 175 320	87 801 123	84 120 044
Charges exceptionnelles dont dépenses imprévues	546 610	1 279 310	339 927
Charges de fonctionnement hors intérêts	84 721 930	89 080 433	84 459 971
Intérêts de la dette	1 183 000	1 183 000	1 139 257
Charges de fonctionnement	85 904 930	90 263 433	85 599 228

A.2 – ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, les dépenses de fonctionnement ont progressé de +7% et atteignent 85 599 228 €.

Les **charges à caractère général** regroupent l'ensemble des dépenses de fonctionnement des services municipaux. Ces dépenses ont été directement affectées par le contexte international et national, amorcé en 2022 et poursuivi en 2023 : l'augmentation de l'inflation impactant les postes de dépenses courantes et la hausse du coût de l'énergie.

Les **charges de personnel** progressent cette année de +5,7% et atteignent 56 657 650 €. Différents facteurs expliquent cette augmentation, dont les principales mesures réglementaires suivantes, sans concertation avec les Collectivités ni compensation par l'Etat :

- la revalorisation du point d'indice, au 1^{er} juillet 2022 avec incidence en année pleine en 2023 (+ 500 000 €),
- la revalorisation du point d'indice, au 1^{er} juillet 2023 (+ 250 000 €),
- l'augmentation du salaire minimum de croissance au 1^{er} mai 2023 (+100 000 €),
- l'indemnité de garantie de pouvoir d'achat (+100 000 €),
- la revalorisation de la carrière et de la rémunération des agents de catégorie B au 1^{er} juillet 2023 (+60 000 €).

Parmi les mesures internes prises par la Collectivité, il a été prévu, aux termes du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023, de soutenir les agents de la Ville de Troyes face à l'inflation avec la mise en place de la Prime Pouvoir d'Achat (+500 000 €).

Par ailleurs, la Collectivité a souhaité répondre à des besoins émergents, liés notamment à des enjeux sociaux et de sécurité, en renforçant sa police municipale.

Les **autres charges de gestion courante** augmentent de 4,4%. Cette hausse concerne principalement les contributions aux établissements publics administratifs, dont celle du Centre municipal d'Action Sociale qui s'élève à 2 202 600 € en 2023 contre 1 750 000 € en 2022. Cette augmentation est liée essentiellement à la hausse des coûts de l'énergie et à la revalorisation du point d'indice.

Les **intérêts de la dette** passent à 1 140 000 € en 2023. Couplée à une poursuite du redressement des taux d'intérêts, ce montant est justifié par un appel de capital de 15 000 000 € en 2023.

Les **charges exceptionnelles**, à l'instar des produits exceptionnels, évoluent de manière aléatoire selon les exercices. Leur volume atteint le montant de 340 000 € en 2023. Ces charges sont composées de la subvention au budget annexe de l'Opération de Restauration Immobilière (152 000 €), des annulations de titres faisant suite à des créances irrécouvrables.

TABLEAU 3

CHAINE DE L'EPARGNE (€)	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Produits de fonctionnement courant	86 560 458	90 794 927	99 320 260
- Charges de fonctionnement courant	71 398 903	78 302 594	84 120 044
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	15 161 556	12 492 333	15 200 216
+ Solde exceptionnel large	228 632	-998 591	-73 951
= Produits exceptionnels larges*	481 011	149 139	265 976
- Charges exceptionnelles larges*	252 379	1 147 730	339 927
= EPARGNE DE GESTION (EG)	15 390 188	11 493 742	15 126 265
- Intérêts	533 597	531 933	1 138 969
= EPARGNE BRUTE (EB)	14 856 591	10 961 809	13 987 296
- Capital	5 949 744	5 841 538	6 184 612
= EPARGNE NETTE (EN)	8 906 846	5 120 270	7 802 685

* hors intérêts (produits et charges), cessions d'actifs et provisions réelles
(dotations et reprises)

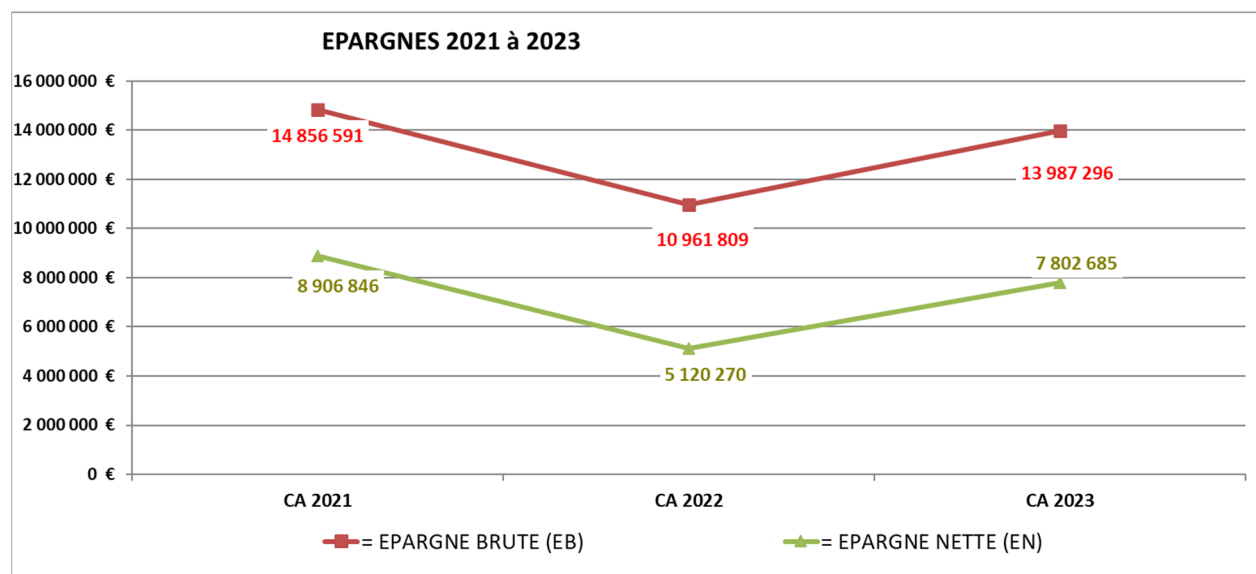
A.3 – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

La chaîne de l'épargne détaille la constitution des **soldes intermédiaires de gestion** qui permettent d'apprécier la qualité de la gestion de la collectivité et sa capacité à financer ses investissements.

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Pour les raisons évoquées précédemment, elle s'est fortement améliorée, passant de 10 961 809 € à 13 987 296 €.

L'épargne nette est également favorablement impactée passant de 5 120 270 € à 7 802 685 €.

Cette épargne nette, ou **capacité d'autofinancement nette**, mesure la capacité de la Ville à financer ses investissements par des ressources propres et lui permet d'investir tout en limitant le recours à l'emprunt.



B – SECTION D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous (tableau 4) permet de mettre en perspective le montant des dépenses d'investissement réalisées sur la période avec les différentes recettes ayant contribué à leur financement.

TABLEAU 4

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (€)	BP 2023	Voté 2023	CA 2023	Restes à réaliser 2023	Taux de réalisation 2023		Taux de réalisation 2022	
					/ Mandats émis	/ Engagts (mandats + RAR)	/ Mandats émis	/ Engagts (mandats + RAR)
Dépenses d'équipement	41 330 570	53 794 272	37 718 769	6 725 293	70,1%	82,6%	63,0%	76,2%
Dépenses directes d'équipement	38 454 950	49 920 407	36 177 955	6 495 705	72,5%	85,5%	65,1%	78,5%
Dépenses indirectes (Fonds de concours + Subv. équipt versées)	2 875 620	3 873 865	1 540 815	229 588	39,8%	45,7%	38,3%	49,2%
Opérations pour cpte de tiers (dép.)	115 000	197 611	2 556	9 746	1,3%	6,2%	6,0%	86,5%
Dépenses financières d'inv.	48 520	48 520	42 503	0	87,6%	87,6%	73,9%	73,9%
Dépenses d'investissement hors annuité en capital	41 494 090	54 040 402	37 763 829	6 735 039	69,9%	82%	62,8%	76%
Epargne nette			7 802 685					
Ressources propres d'inv. (RPI)	5 687 000	5 616 495	3 568 987	0	63,5%	63,5%	74,6%	74,6%
FCTVA	3 500 000	3 500 000	3 053 603	0	87,2%	87,2%	86,6%	86,6%
Produits des cessions (*)	1 750 000	1 679 495	32 505	0	1,9%	1,9%	8,1%	8,1%
Diverses RPI	437 000	437 000	482 879	0	110,5%	110,5%	124,1%	124,4%
Autres recettes d'investissement	8 791 970	12 540 691	4 115 398	2 921 227	32,8%	56,1%	50,4%	84,7%
Opérations pour cpte de tiers (rec.)	115 000	298 462	52 978	9 746	17,8%	21,0%	4,0%	91,0%
Fonds affectés (amendes,...)	512 400	512 400	455 308	12 400	88,9%	91,3%	100,8%	103,7%
Subventions	8 164 570	11 729 829	3 607 113	2 899 081	30,8%	55,5%	49,1%	83,8%
Emprunt	24 000 000	24 000 000	15 000 000	9 000 000	62,5%	100,0%	50,0%	50,0%
Financement de l'investissement	38 478 970	42 157 186	30 487 070	11 921 227	72,3%	100,6%	72,3%	85,8%

(*) Pour information, réalisations constatées en fonctionnement, conformément à l'instruction M14, et retraitées en investissement en analyse financière

L'année 2023 a permis de réaliser un volume très important de dépenses d'équipement de 37 718 769 €.

Les **recettes d'investissement** ont été réalisées pour un montant total de 30 487 070 €, en incluant les reports, le niveau des recettes d'investissement s'élève à 42 408 297 €. Elles sont constituées principalement :

- d'une épargne nette dégagée par la section de fonctionnement pour 7 802 685 €,
- d'emprunts contractés à hauteur de 15 000 000 €,
- de subventions reçues pour 3 607 113 €,
- du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 3 053 987 €,
- du produit des cessions d'actifs pour 32 505 €.

Après avoir étudié la chaîne de financement des investissements, on pourrait résumer les mouvements réels d'investissement de la manière suivante :

Dépenses réelles d'investissement (en €)	CA 2023
Dépenses d'investissement	37 718 769
Remboursement capital d'emprunt	6 184 612
Dépenses diverses	45 059
Total	43 948 440

Recettes réelles d'investissement (en €)	CA 2023
Emprunt nouveau	15 000 000
Subventions	3 607 113
Recettes diverses	4 044 767
Excédents de fonctionnement capitalisés*	9 304 896
Total	31 956 776

*Prélèvement sur la section de fonctionnement du montant nécessaire pour financer le déficit d'investissement cumulé et les reports

C – RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE ET DETERMINATION DES RESULTATS

TABLEAU 6

VUE D'ENSEMBLE (€)		DEPENSES		RECETTES		SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	91 040 958,33	G	100 585 360,82	9 544 402,49
	Section d'investissement	B	45 411 870,14	H	37 895 605,04	-7 516 265,10
REPORTS DE L'EXERCICE 2022	Reports en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	11 139 279,80	11 139 279,80
	Reports en section d'investissement (001)	D (si déficit)	8 018 439,79	J (si excédent)	0,00	-8 018 439,79
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	144 471 268,26	=G+H+I+J	149 620 245,66	5 148 977,40
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023	Section de fonctionnement	E	1 272 285,41	K	0,00	-1 272 285,41
	Section d'investissement	F	6 735 038,94	L	11 921 226,78	5 186 187,84
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021		=E+F	8 007 324,35	=K+L	11 921 226,78	3 913 902,43
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	92 313 243,74	=G+I+K	111 724 640,62	19 411 396,88
	Section d'investissement	=B+D+F	60 165 348,87	=H+J+L	49 816 831,82	-10 348 517,05
TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	152 478 592,61	=G+H+I+J+K+L	161 541 472,44	9 062 879,83
RESULTAT CUMULE AU 31/12/2023		EXCEDENT		9 062 879,83		
RAPPEL AU 31/12/2022		EXCEDENT		10 201 527,12		
RAPPEL AU 31/12/2021		EXCEDENT		12 052 813,91		

Le tableau 6 présente la vue d'ensemble de l'exécution du Budget principal, tant pour les opérations réelles que pour les opérations d'ordre.

Concernant **la section de fonctionnement**, les recettes s'étant élevées à 100 585 360,02 € pour 91 040 958,33 € de dépenses, le **résultat de l'exercice** ressort à **9 544 402,49 €**. Complété par le résultat antérieur reporté de 11 139 279,80 € le **résultat 2023 à affecter** s'établit ainsi à **20 683 682,29 €** (résultat à affecter lors de sa reprise au Budget Supplémentaire 2023). **Le résultat cumulé**, intégrant les restes à réaliser de -1 272 585,41 € en dépenses, s'élève à **19 411 396,88 €**.

La section d'investissement dégage un **solde d'exécution de l'exercice de 7 516 265,10 €** qui, complété de la reprise du déficit de l'année 2022 de -8 018 439,79 €, génère un **solde d'exécution à fin 2022 de -15 534 704,89 €** (à reprendre en dépenses au BS 2024). Les dépenses et les recettes engagées mais non réalisées au 31 décembre 2023 s'élevant, en net (recettes – dépenses), à - 5 186 187,84 €, la section d'investissement dégage alors un **besoin de financement de 10 348 517,05 €**.

Le résultat global cumulé à fin 2023 s'élève ainsi 9 062 879,83 €, restes à réaliser inclus.

D – RATIOS REGLEMENTAIRES

TABEAU 7

RATIOS FINANCIERS	CA 2023	Moy. Strate (*)
1 - Dépenses réelles de fonctionnement/ Population	1 332	1 400
2 - Produit des impositions directes / Population	642	741
3 - Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 564	1 619
4 - Dépenses d'équipement brut / Population	580	364
5 - Encours de dette (31/12) / Population	889	1 330
6 - Dotation globale de fonctionnement / Population	389	217
7 - Epargne brute / Population	220	239
8- Charges de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	66%	62%
9 - Dépenses de fonctionnement et remboursement de dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	91%	95%
10 - Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	37%	22%
11 - Encours de dette (31/12) / Recettes réelles de fonctionnement	57%	82%

(*) Source DGCL - Finances des communes dernière année connue (2022)

Le tableau 7 présente **l'ensemble des ratios financiers réglementaires** (en euros par habitant et en %) figurant à l'article R. 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

A retenir que la Ville de Troyes a investi en 2023 à hauteur de 580 €/habitant, un ratio supérieur à celui des collectivités de la même strate (364 €/ habitant). Ce niveau d'investissement a pu être réalisé tout en contenant l'**endettement à un niveau inférieur** à celui constaté dans les autres communes (ratio 5 de 889 €/ habitant contre 1 330 €/ habitant).

TABEAU 8 – RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE ET DETERMINATION DES RESULTATS – Stationnement payant

VUE D'ENSEMBLE (€)		DEPENSES		RECETTES		SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 982 321,34	G	2 658 265,75	675 944,41
	Section d'investissement	B	874 099,97	H	949 213,92	75 113,95
REPORTS DE L'EXERCICE 2022	Reports en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	273 447,31	273 447,31
	Reports en section d'investissement (001)	D (si déficit)	196 933,07	J (si (excédent)	0,00	-196 933,07
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	3 053 354,38	=G+H+I+J	3 880 926,98	827 572,60
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023	Section de fonctionnement	E	24 716,43	K	0,00	-24 716,43
	Section d'investissement	F	693 245,96	L	0,00	-693 245,96
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021		=E+F	717 962,39	=K+L	0,00	-717 962,39
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	2 007 037,77	=G+I+K	2 931 713,06	924 675,29
	Section d'investissement	=B+D+F	1 764 279,00	=H+J+L	949 213,92	-815 065,08
TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	3 771 316,77	=G+H+I+J+K+L	3 880 926,98	109 610,21
RESULTAT CUMULE AU 31/12/2023		EXCEDENT		109 610,21		
RAPPEL AU 31/12/2022		EXCEDENT		250 479,09		
RAPPEL AU 31/12/2021		EXCEDENT		269 271,32		

II – BUDGETS ANNEXES – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Deux services sont individualisés en budgets annexes : le Stationnement payant et l'Opération de Restauration Immobilière. Il convient à présent de constater les résultats dégagés par chacun de ces budgets avant de consolider le budget principal avec ces deux budgets annexes.

A - STATIONNEMENT PAYANT

En ce qui concerne **le budget annexe du stationnement payant**, les dépenses et recettes de **fonctionnement** sont respectivement de 1 897 623 € et 2 524 934 €.

Pour la section **d'investissement**, les recettes s'élèvent à 864 516 €. Les dépenses de 740 768 €, ont notamment permis de finaliser le programme de jalonnement dynamique des parcs et l'achat d'écrans pour le Poste de Contrôle Centralisé des Parkings/PCS.

Le résultat de global de l'exercice est de **751 058 €**. En intégrant les écritures d'ordre, les résultats reportés et les restes à réaliser, le résultat net de clôture est arrêté à **109 610,21 €**.

Au 31 décembre 2023, la dette de ce budget annexe s'élève à 3 105 413 €.

Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2022, l'activité « Stationnement sur voirie » a été reprise au budget principal, ainsi que l'emprunt y afférent dont le capital restant dû au 31/12/2021 était de 490 000 €.

TABEAU 9 – RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE ET DETERMINATION DES RESULTATS – Opération de restauration immobilière

VUE D'ENSEMBLE (€)		DEPENSES		RECETTES		SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 586 189,04	G	1 587 017,67	828,63
	Section d'investissement	B	1 339 038,44	H	1 309 216,19	-29 822,25
REPORTS DE L'EXERCICE 2022	Reports en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00	0,00
	Reports en section d'investissement (001)	D (si déficit)	0,00	J (si excédent)	648 406,57	648 406,57
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	2 925 227,48	=G+H+I+J	3 544 640,43	619 412,95
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023	Section de fonctionnement	E	27 694,00	K	0,00	-27 694,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021		=E+F	27 694,00	=K+L	0,00	-27 694,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	1 613 883,04	=G+I+K	1 587 017,67	-26 865,37
	Section d'investissement	=B+D+F	1 339 038,44	=H+J+L	1 957 622,76	618 584,32
TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	2 952 921,48	=G+H+I+J+K+L	3 544 640,43	591 718,95
RESULTAT CUMULE AU 31/12/2023		EXCEDENT		591 718,95		
RAPPEL AU 31/12/2022		EXCEDENT		389 622,36		
RAPPEL AU 31/12/2021		EXCEDENT		235 435,64		

B – OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE

Pour le budget annexe de l'opération de restauration immobilière : les dépenses et recettes réelles de fonctionnement sont respectivement de 276 972,85 € et 247 979,23 €, soit un résultat global de l'exercice de - **28 993,62 €**. En intégrant les écritures d'ordre, les résultats reportés et les restes à réaliser, le résultat net de clôture, en fonctionnement, s'élève à - **26 865,37 €**

Les dépenses d'investissement concernent le financement des travaux conservatoires et préparatoires avant cession dans les immeubles acquis par la ville (désamiantage, curetage, travaux de sauvegarde), plus particulièrement aux 18-20 rue Gambey et 21-23 et 40 rue J. Deschainets ainsi que des frais divers de portage.

Les recettes sont essentiellement liées aux cessions réalisées, dont, notamment, l'immeuble localisé au 18-20 rue Gambey.

Ainsi, le **tableau 10** ci-dessous offre-t-il une vue d'ensemble des résultats nets de clôture de tous les budgets de la Collectivité :
L'ensemble de ces budgets dégage, pour l'exercice 2023, **un résultat global de 6 595 962,95 €**, ou 9 764 208,99€, reports inclus.

TABLEAU 10 - PRESENTATION CONSOLIDEE : BUDGET PRINCIPAL ET LES DEUX BUDGETS ANNEXES

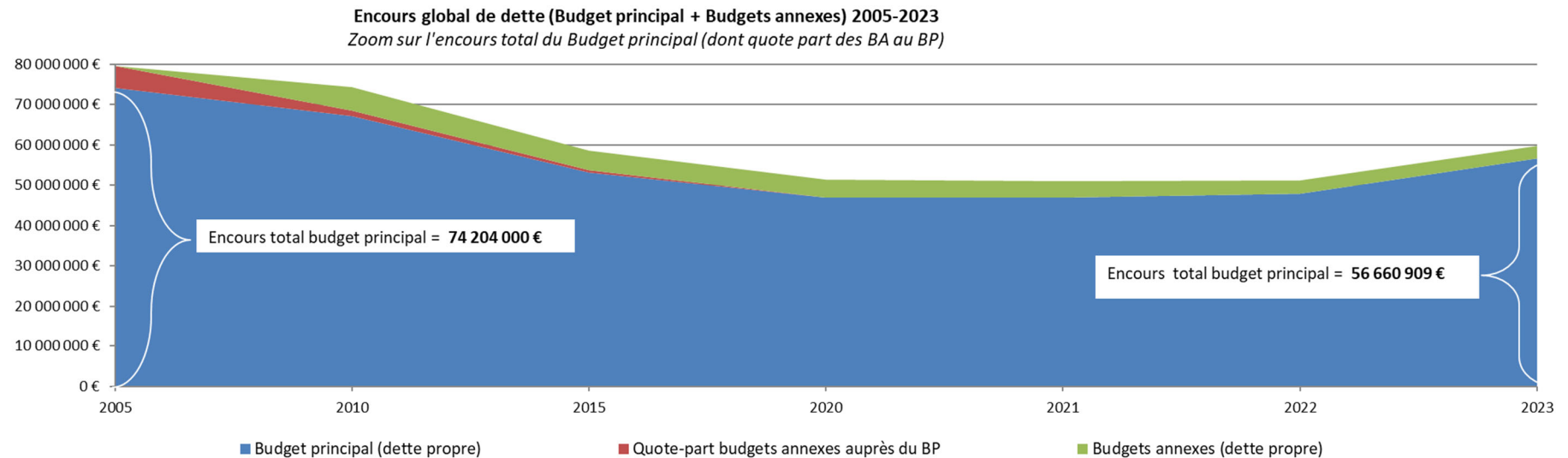
PRESENTATION CONSOLIDEE (€)	PRINCIPAL	STATIONNEMENT PAYANT	OPERATION DE RESTAURATIONS IMMOBILIERES	TOTAL
I - FONCTIONNEMENT				
1 - RESULTAT DE L'EXERCICE	9 544 402,49	675 944,41	828,63	10 221 175,53
2 - RESULTAT REPORTE	11 139 279,80	273 447,31	0,00	11 412 727,11
3 - RESULTAT CUMULE (1 + 2)	20 683 682,29	949 391,72	828,63	21 633 902,64
II - INVESTISSEMENT				
1 - SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE	-7 516 265,10	75 113,95	-29 822,25	-7 470 973,40
2 - SOLDE D'EXECUTION REPORTE	-8 018 439,79	-196 933,07	648 406,57	-7 566 966,29
3 - SOLDE D'EXECUTION CUMULE (1 + 2)	-15 534 704,89	-121 819,12	618 584,32	-15 037 939,69
III - RESULTAT GLOBAL	5 148 977,40	827 572,60	619 412,95	6 595 962,95
IV - REPORTS (solde : recettes - dépenses)				
1 - FONCTIONNEMENT	-1 272 285,41	-24 716,43	-27 694,00	-1 324 695,84
2 - INVESTISSEMENT	5 186 187,84	-693 245,96	0,00	4 492 941,88
3 - RESULTAT CUMULE (1 + 2)	3 913 902,43	-717 962,39	-27 694,00	3 168 246,04
V - RESULTAT NET DE CLOTURE 2023	9 062 879,83	109 610,21	591 718,95	9 764 208,99

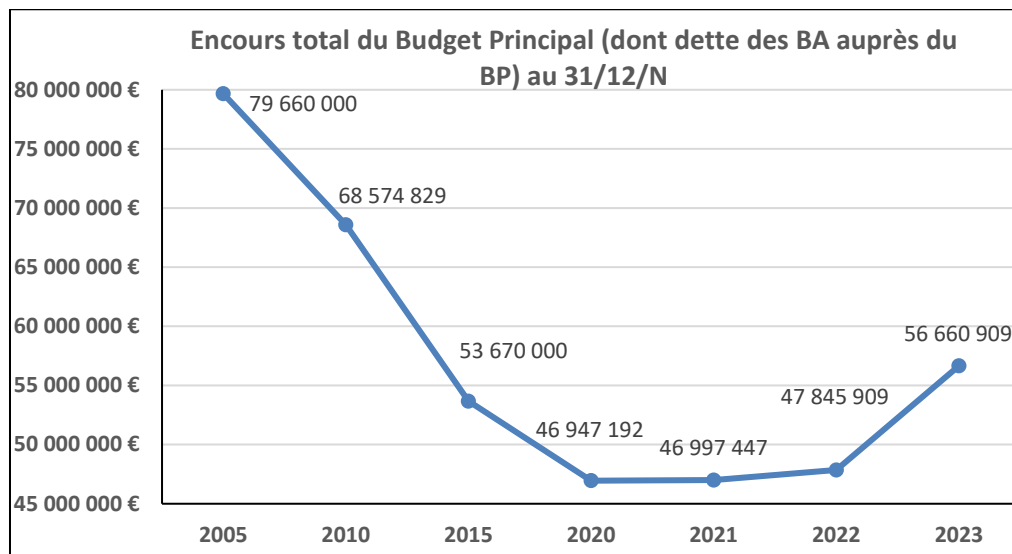
III – ANALYSE DE LA DETTE

L'encours de **la dette totale du Budget principal (dont dette des Budgets annexes auprès du BP)** a été ramené de 79,660 M€ au 31 décembre 2005 à **56,661 M€ au 31 décembre 2023**, représentant une baisse de **22,999 M€ d'euros (-29%)** sur cette période.

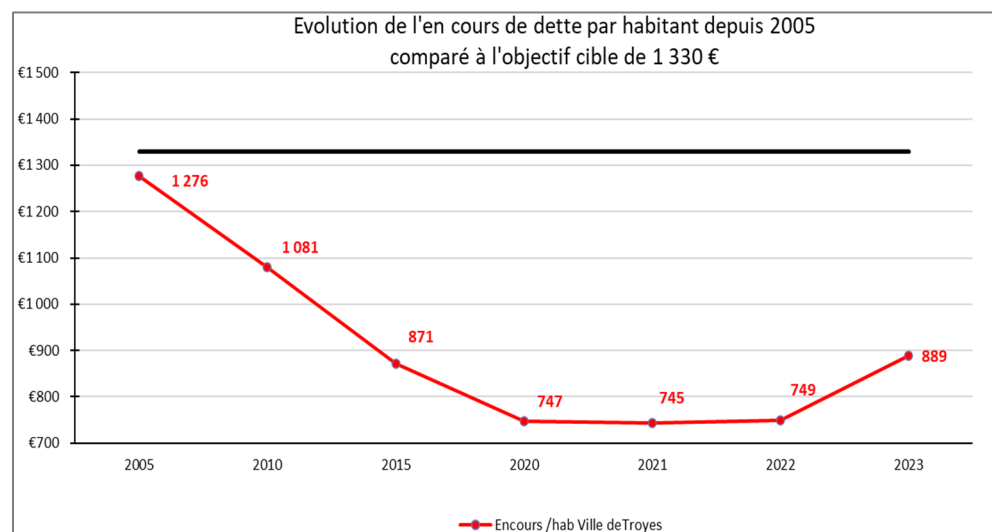
Cette évolution de l'encours de dette qui traduit le désendettement de la Ville observé **depuis 2005**, est rendue possible grâce au flux net d'emprunt observé sur la période, le remboursement du capital étant supérieur aux emprunts nouveaux, à l'exception des années 2019 (appel à emprunt de 10 M€) et 2023 (appel à emprunt de 15 M€).

Le graphique ci-dessous retrace l'**évolution de l'encours total de la dette tous budgets confondus** (Budget principal, quote-part des Budgets annexes sur le Budget principal et dette propre du Budget annexe du Stationnement payant) entre 2005 et 2023, **avec un zoom sur l'encours total du Budget principal (dont quote-part des Budgets annexes sur le BP - dernier prêt amorti en 2018).**





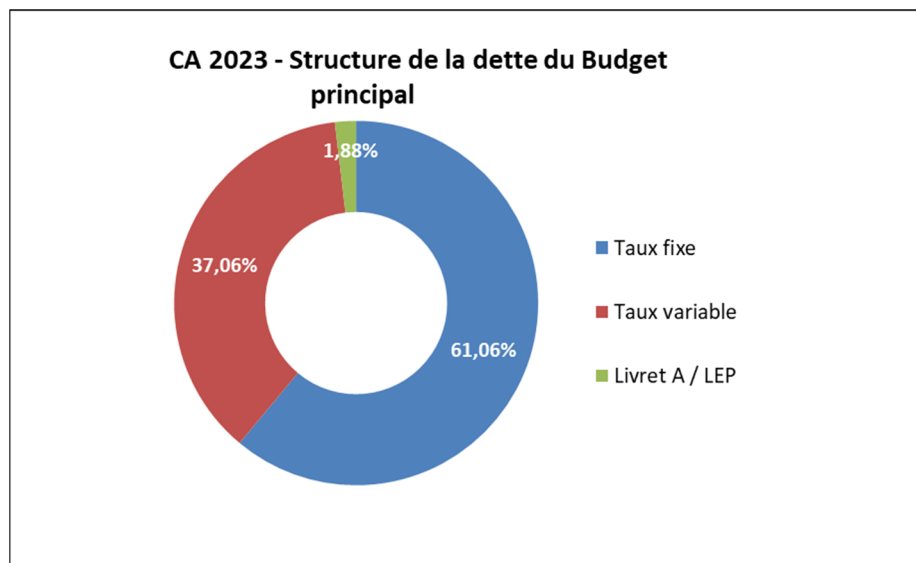
L'impact du désendettement sur l'encours du budget principal (hors quote-part des budgets annexes), est représenté dans le graphique ci-contre. L'encours total a ainsi été ramené de 79,66 M€ à 56,66 M€ entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2023 soit **un désendettement de 22,99 M€ (-29%)**.



Autre conséquence directe du désendettement opéré par la Ville, **l'encours de dette total du budget principal** (dont quote-part des Budgets annexes), **par habitant**, a quant à lui été ramené de **1 276 euros/hab** au 31 décembre 2005 à **889 euros/hab** au 31 décembre 2023.

La structure de la dette permet d'identifier son exposition au risque de taux selon les caractéristiques des emprunts souscrits.

La dette à taux fixe représente 61,06%. Ces emprunts apportent une bonne vision sur les flux futurs et sécurisent partiellement la dette. **38,94% de la dette est à taux variable**, sur des index monétaires courants de la zone euro (37,06%) et sur du Livret A (1,88%). Cette part permet de dynamiser le taux moyen de l'encours.

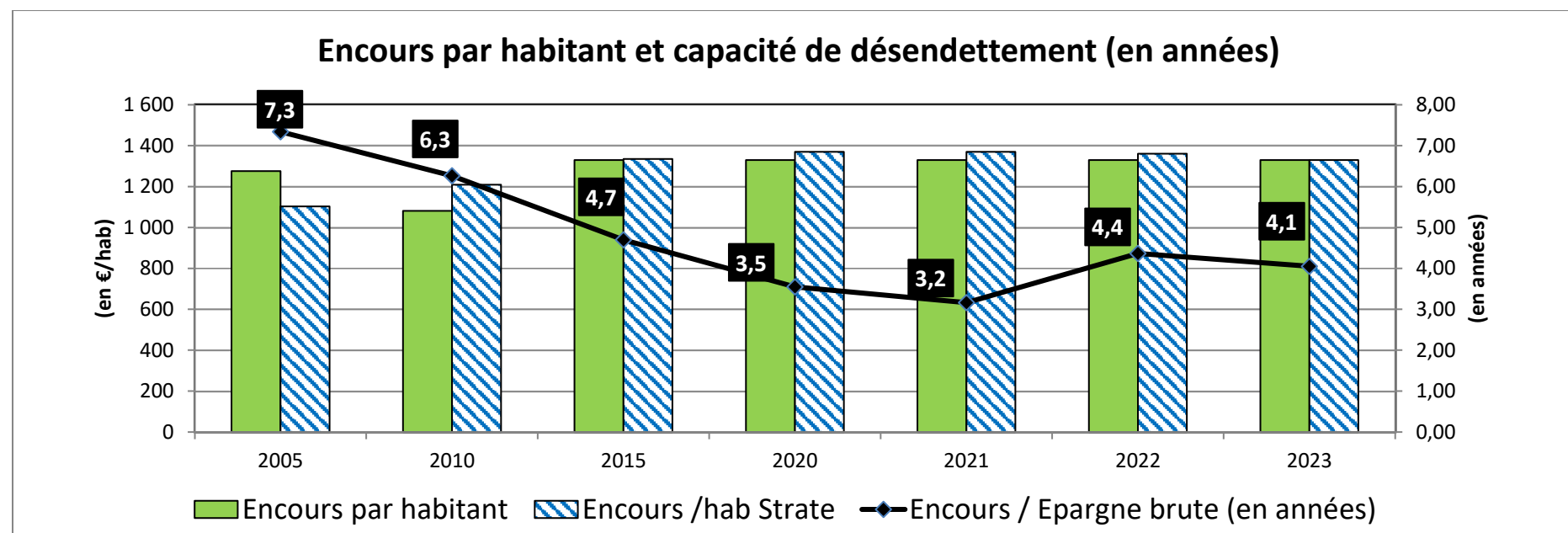


Par référence à la Charte de bonne conduite dite Charte « Gissler », l'encours de la dette du Budget principal ressort à **100% en risque 1A**, soit le risque le plus faible possible. L'encours de la dette propre du Budget annexe du Stationnement (3,11 millions d'euros) est également classé à **100% en risque 1A**.

Au 31 décembre 2023, la Ville affiche une **capacité de désendettement**, qui s'analyse comme le nombre d'années nécessaire au remboursement de la dette par le seul excédent de fonctionnement et qui est déterminé par le rapport entre l'encours de dette (encours total de dette du Budget principal) et l'épargne brute, de **4,1 années** contre 7,3 années en 2005. Sur cette période, la diminution de la capacité de désendettement est obtenue grâce à la réduction de l'encours de dette qui est passé de 74,20 M€ à fin 2012 à 56,66 M€ au 31/12/2023.

La capacité de désendettement de la Ville se situe toujours très en deçà du premier seuil d'alerte fixé à 10 ans, en analyse financière.

Enfin, le taux moyen de la dette du budget principal s'élève à **3,16%** au 31 décembre 2023, et sa **durée résiduelle moyenne** (qui exprime en années la durée restant avant l'extinction totale de la dette) ressort à **10 ans et 11 mois**.



Ainsi se présente le Compte Administratif 2023 soumis à votre approbation, conforme au Compte de gestion établi par Madame la Comptable.